

Les sports en milieu naturel

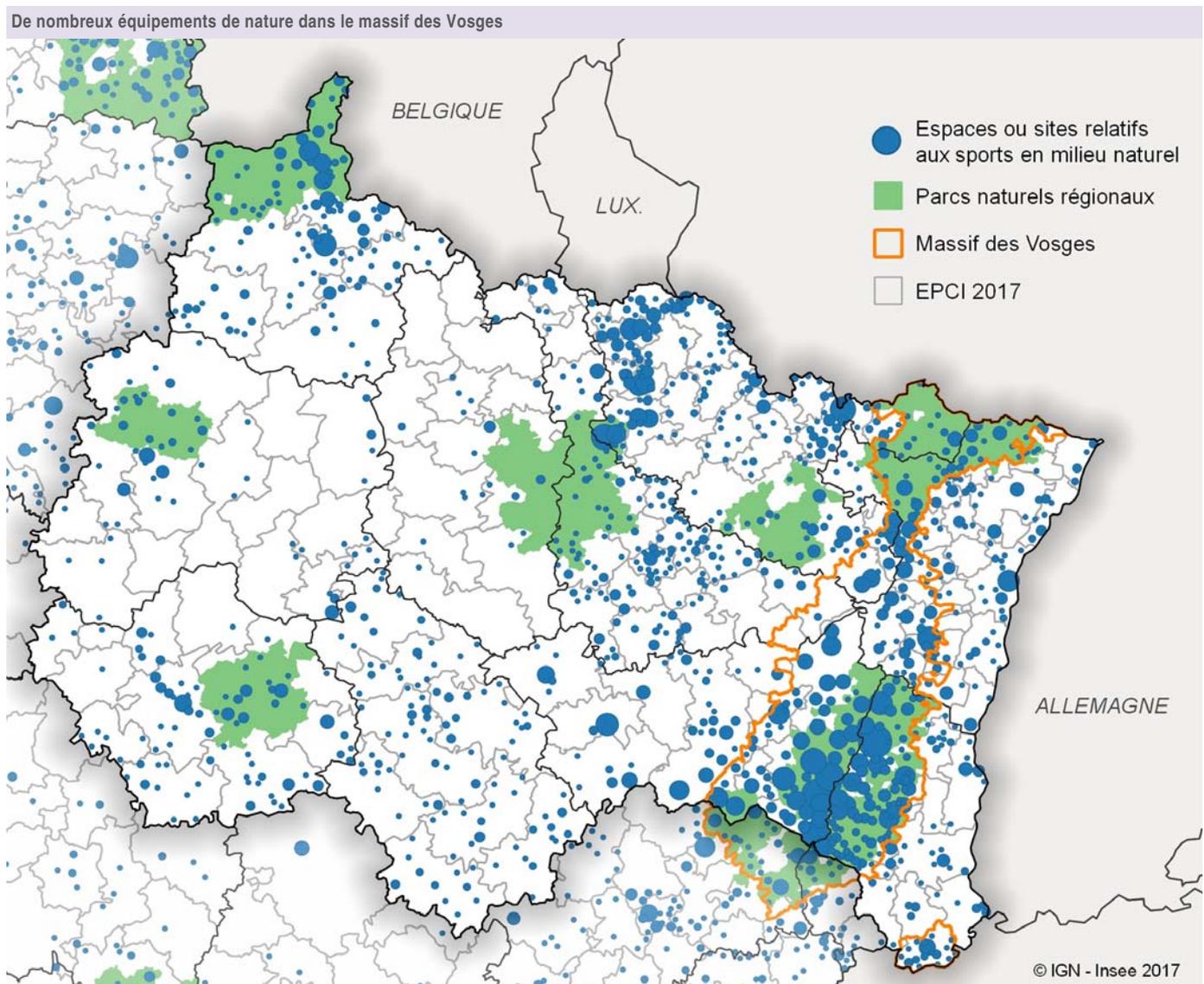
Les espaces ou sites relatifs aux sports en milieu naturel se composent de sites de plein air, naturels ou aménagés. Ils peuvent être utilisés pour des pratiques sportives aquatiques, nautiques, aériennes ou terrestres.

Le Grand Est compte 2 913 espaces ou sites relatifs aux sports praticables en milieu naturel, soit 9,5 % de l'ensemble des équipements sportifs de la région. Près des trois quarts de ces équipements sont situés dans une commune rurale ; 42 % se trouvent dans

le massif des Vosges et 37 % dans des parcs naturels régionaux (*carte*). La région comprend notamment 1 720 boucles de randonnée, soit 59 % des équipements de nature. Les activités nautiques ou aquatiques représentent 20 % des équipements de sports praticables en milieu naturel. Il s'agit notamment de sites de pêche (8 %).

Les fédérations relatives aux sports en milieu naturel ont délivré plus de 155 000 licences en 2014 dans la région, soit plus de

13 % des licences sportives. Elles correspondent principalement à des sports terrestres (73 % de la pratique sportive), davantage qu'à des sports nautiques ou des sports aériens (20 % et 7 %). La fédération de ski comptabilise 10 900 licenciés dans la région, la fédération de randonnée pédestre 10 700 et la fédération de cyclotourisme 9 800, la fédération de montagne et escalade 5 200. Enfin, la fédération des clubs alpins et de montagne compte 6 600 licenciés. ■



Note : la taille des ronds est proportionnelle au nombre d'espaces ou sites relatifs aux sports en milieu naturel.

Sources : Insee ; DRDJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2017).